

République française  
COTE D'OR  
**Commune de CRÉANCEY**  
21320 CRÉANCEY  
Téléphone: 03 80 90 89 28  
Télécopie: 03 80 90 89 71  
e-mail : mairie.creancey@orange.fr

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**D2017-11**

## SEANCE DU 16 MARS 2017

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	12

Le 16 mars 2017 à 20 heures 30, les membres du Conseil municipal de CRÉANCEY, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Jocelyn CHAPOTOT, Maire

**Etaient présents:**  
CHAPOTOT Jocelyn, MORTIER Céline, QUIGNARD Jean-Pierre, CORNESSE Jean-Pierre, CHOPIN René, LUCOTTE Jean-Marc, MAURICE LUCOTTE Roseline, MENETRIER Adrien, BELORGEY Fabien, PAUVERT Yohan, DESBOIS Charline.

**Procuration :** GIRARD François à CHAPOTOT Jocelyn  
**Absents :** PAJOT Marc, MANIERE DRZAZGA Eliane, GIRARDIN Carine.  
**Secrétaire:** MORTIER Céline

**Date de la convocation**  
06/03/2017  
**Date d'affichage**  
17/03/2017

### OBJET : COMPTE DE GESTION 2016

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le Trésorier Municipal ;

Il précise que le Trésorier Municipal vise et certifie que les montants des titres à recouvrer et des mandats émis sont conformes à ses écritures.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- APPROUVE le compte de gestion 2016 de la commune émis par le trésorier municipal,
- PRECISE que ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Acte rendu exécutoire après transmission en  
Sous-Préfecture de Beaune, et publication.



Le Maire,  
Jocelyn CHAPOTOT